

CONTACT PRESSE

Adèle Augé

Place de la Bourse  
69289 Lyon cedex 02  
T. 04 72 40 58 39  
[a.auge@lyon-metropole.cci.fr](mailto:a.auge@lyon-metropole.cci.fr)

[www.lyon-metropole.cci.fr](http://www.lyon-metropole.cci.fr)

Retrouvez tous [les communiqués de presse](#) de la CCI LYON METROPOLE.

En partenariat avec :

**GRAND LYON**  
la métropole

## Janvier 2017

# Un début d'année étoilé pour l'hôtellerie lyonnaise

En janvier 2017, les résultats de l'hôtellerie dans la métropole de Lyon connaissent une forte hausse par rapport à l'an dernier. En effet, le RevPAR augmente de 43,6% toutes catégories confondues. La fréquentation est en hausse de 16,4%, alors que dans le même temps les prix moyens ont progressé de 23,4%.

Les premières semaines du mois de janvier ont montré de faibles variations de RevPAR, cet indicateur a surtout été boosté par l'organisation du SIRHA, le rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie, qui s'est tenu du 21 au 25 janvier 2017. En effet, le volume de nuitées et le taux d'occupation sur la période du salon enregistrent des performances records, avec une forte hausse par rapport à N-2.

Sur le mois de janvier, toutes les catégories sont sur une tendance positive, la plus forte hausse de RevPAR est de 45,8% pour les établissements 4/5 étoiles. Les établissements 2 étoiles enregistrent la plus forte hausse de fréquentation (+26,6%), tandis que les hôtels 3 étoiles affichent la plus forte progression de prix moyens (+25,2%). Les établissements 0 à 1 étoile constatent une hausse de RevPAR de 31% avec une hausse de presque 13% du taux d'occupation.

## Résultats du Grand Lyon

Performances de janvier 2017 comparées à janvier 2016

Catégories	Taux d'occupation		Prix moyen		RevPAR	
	%	Evol (%)	€	vs 2016	€	vs 2016
1*	72,6%	12,9%	42,3	16,0%	30,7	31,0%
2*	69,1%	26,6%	64,5	14,6%	44,6	45,2%
3*	66,4%	14,8%	95,3	25,2%	63,3	43,7%
4/5*	67,3%	18,0%	139,6	23,5%	94,0	45,8%
<b>Global hôtellerie</b>	67,9%	18,0%	99,0	22,4%	67,2	44,5%

Définitions :

TO : Taux d'Occupation

Prix moyen : Prix moyen en € HT

REVPAR : Revenu par chambres disponibles = TO x PM HT

L'offre hôtelière est définie sur la base des établissements hôteliers classés en nouvelles normes.